

REDONNER SA PLACE À LA VIE SAUVAGE



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

POUR UNE NATURE LIBRE ET SAUVAGE

Loups, ours, lynx, renards, blaireaux... Depuis 1980, l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) agit en France pour la préservation de la nature, et plus particulièrement pour les espèces jugées insignifiantes, encombrantes, persécutées et fragilisées par les activités humaines. Elle milite également pour rendre à la faune et à la flore des territoires laissés en libre évolution, partout où cela est possible, et souhaitable.

• ACTIVE



Mobilisation des publics, recours en justice, création de réserves... L'ASPAS propose et met en place des actions concrètes pour la protection de toutes les espèces, animales comme végétales, et la sauvegarde des milieux et écosystèmes dont elles dépendent, pour une cohabitation harmonieuse entre tous les vivants.

• EFFICACE

Son expertise juridique pointue lui permet d'agir efficacement, devant les tribunaux, contre les attaques abusives et illégales dont est régulièrement victime le monde sauvage. Depuis 2008, la mission de l'association est reconnue d'utilité publique.

• INDÉPENDANTE

L'ASPAS est une association, sans but lucratif, qui a fait le choix de ne percevoir aucune subvention publique pour préserver sa liberté et sa totale indépendance. Ses actions ne sont possibles que grâce au soutien de ses membres et donateurs.

PROTÉGER, INFORMER, ALERTER

DES ACTIONS JURIDIQUES



Faire respecter le droit, faire évoluer la loi

L'ASPAS agit en justice pour défendre la faune, la flore et leurs milieux. L'objectif est double : faire respecter les lois environnementales et faire évoluer les droits de la nature. Forte de plus de 45 années d'expertise, elle agit pour la reconnaissance d'un préjudice écologique à la hauteur des enjeux et l'amélioration du statut juridique des animaux sauvages.

L'association ne recule devant rien : elle dépose plainte contre toute infraction portant atteinte à la nature (braconnage, pollution, trafic d'espèces, etc.), et n'hésite pas à attaquer les pouvoirs publics, notamment pour mettre fin à la liste des espèces considérées comme « nuisibles », la pratique du déterrage, la chasse d'espèces en mauvais état de conservation et la destruction d'espèces protégées.

DES ACTIONS CITOYENNES

Sensibiliser, mobiliser, interpeller

L'ASPAS plaide pour la sauvegarde de la biodiversité et lutte contre les atteintes à l'environnement de manière globale. Cela passe par des campagnes de sensibilisation et de mobilisation sur les espèces phares protégées par l'ASPAS, à travers des pétitions, des kits pédagogiques à destination des enfants, des expositions, des brochures et des publications en ligne. L'ASPAS sensibilise également sur les bienfaits de la libre évolution et milite pour une protection vraiment forte de la nature.

Grâce à ses délégations bénévoles réparties dans toute la France, elle organise et participe à de nombreux événements (stands, conférences, salons, manifestations, etc.).

Son action de plaidoyer, à l'échelle nationale et locale, vise à donner davantage de place à la vie sauvage dans les politiques publiques.





DES ACTIONS FONCIÈRES

Protéger les vieilles forêts de demain

Pour que la nature s'épanouisse pleinement et durablement, l'ASPAS acquiert des terrains pour y établir des Réserves de Vie Sauvage®. Elle accompagne également des propriétaires privés dans la création de Havres de Vie Sauvage®. Tous ces espaces, laissés en libre évolution, sont libérés de la chasse, de la coupe de bois, du pastoralisme et de toute autre activité humaine impactante.



Leur protection est garantie par la mise en place de plans de gestion adaptés, de suivis scientifiques non intrusifs et de missions de surveillance assurées par un réseau de sentinelles bénévoles et de gardes assermentés. Les objectifs sont multiples : enrichir la biodiversité locale, améliorer la résilience des milieux face aux changements climatiques et offrir des lieux de quiétude et de reconnexion à la nature, pour toutes et tous.



+ DE
4 500
procédures
administratives
et pénales engagées
devant les tribunaux



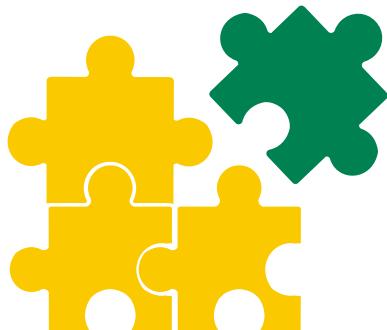
+ DE
1 300
hectares de nature
intégralement
protégée dont des
Réserves de Vie Sauvage®



+ DE
16 000
hectares de
Refuges ASPAS
soustraits à la chasse



PRENEZ PART AU PROJET



À l'ASPAS, les victoires sont des victoires collectives.
Plus nous serons nombreuses et nombreux à nous mobiliser pour la protection du Vivant, plus nous aurons de chance d'obtenir des résultats tangibles.

Il y a de nombreuses façons d'agir ensemble :

- ❖ **ADHÉRER** : en adhérant à l'ASPAS, vous montrez que vous soutenez sa vision et ses valeurs. Votre engagement à nos côtés nous permet de constituer une force représentative pour faire pression sur la définition des politiques publiques.
- ❖ **FAIRE UN DON** : par votre soutien financier, ponctuel ou régulier, vous permettez à l'association de renforcer ses moyens d'action en faveur de la nature et de les pérenniser.
- ❖ **FAIRE UN LEGS** : en désignant l'ASPA comme légataire, vous inscrivez dans le temps votre volonté de protéger la nature.
- ❖ **DEVENIR BÉNÉVOLE** : vous donnez de votre temps pour porter les actions de l'ASPA sur votre territoire en rejoignant une délégation ou en vous impliquant sur nos Réserves de Vie Sauvage®.

En soutenant l'ASPA, je protège la vie sauvage



ASPA-NATURE.ORG

Association pour la protection des animaux sauvages
928 chemin de Chauffonde - CS 50505 - 26401 Crest Cedex
Siège social : 2 Rue Henri Bergson - CS 90026 - 67087 Strasbourg Cedex



@ASPANature

